



Boursiers dans les grandes écoles : Valérie Pécresse impose son plan

La ministre lance dix chantiers pour que les établissements accueillent 30 % d'étudiants défavorisés.

NATACHA POLONY

ÉDUCATION Après deux semaines de polémiques, accusations et procès d'intention, à propos du nombre de boursiers dans les grandes écoles, la rencontre d'hier, entre Valérie Pécresse, Pierre Tapie, le président de la Conférence des grandes écoles, et Paul Jacquet, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, avait des allures de grande réconciliation. Lever les malentendus, fixer des objectifs partagés, affirmer un « volontarisme » commun : tels étaient les impératifs pour tenter de mettre fin à une discussion à haut risque. Pas de

quotas, donc, a répété la ministre dans le sillage du président de la République, mais « dix leviers qui sont autant de verrous » et sur lesquels les grandes écoles devront agir pour améliorer la diversité de leur recrutement. « Ces dix mesures, a exposé Valérie Pécresse, seront écrites noir sur blanc dans la Charte de l'égalité des chances qui se négocie en ce moment entre le gouvernement et les grandes écoles, texte qui aura une valeur contraignante pour les écoles qui le signeront. »

Ces dix mesures étaient déjà évoquées comme base de réflexion pour le comité interministériel à l'égalité des chances, mis en place le 23 novembre dernier et qui doit rendre ses conclusions au mois de juin 2010. Mais, d'ores et déjà, « ces mesures sont assumées et endossées par les grandes écoles », a lancé la ministre, anticipant sur les conclusions du comité.

« Cordées de la réussite »

Dans la lignée des pistes d'emblée évoquées par Valérie Pécresse, la réflexion sur le contenu des concours, à travers des épreuves permettant « d'évaluer le parcours personnel du candidat » est la plus polémique. S'y adjoignent un développement des admissions parallèles ainsi qu'un « travail sur une pédagogie spécifique associée » qui ressemblent fort au modèle mis en place à Sciences Po par son actuel directeur, Richard Descoings.

Les autres dispositifs, généralisation des « cordées de la réussite » et création de cent nouvelles classes préparatoires et de vingt internats d'excellence, s'inspirent plutôt de ceux qui ont été mis en place par l'Essec ou le lycée Henri-IV et dont le but est d'amener les lycéens défavorisés jusqu'au concours en les encadrant par du tutorat et du sou-

tien personnalisé en dehors du temps scolaire. Les classes préparatoires envisagées par le projet devraient adopter ce modèle ou celui de la « propédeutique » du lycée Henri-IV, à Paris, qui fonctionne comme une préparation à la prépa. Enfin, des classes préparatoires technologiques doivent contribuer à revaloriser une filière qui peine à trouver des débouchés. Le ministère s'engage notamment, à travers le grand emprunt, à « promouvoir la culture scientifique et technique dès le secondaire ».

Le président de la Conférence des grandes écoles affirme « souscrire à l'objectif de 30 % de boursiers par grande école », du moment que cela ne s'apparente pas à des quotas. Selon lui, l'essentiel est de mettre en place des mesures précises pour développer les chances des élèves défavorisés. Il a cependant martelé que « tout dépendra de la force du dispositif en amont », c'est-à-dire de la qualité de la formation au primaire, au collège et au lycée. ■



Valérie Pécresse, hier à Paris, a annoncé que « ces mesures sont assumées et endossées par les grandes écoles ».

R. VIALERON